

CT du 30 janvier 2018

En l'absence de M Bresson, Mme Nante présidait le dernier CT avant l'arrivée de notre nouveau DDFIP.
Peu de points à l'ordre du jour et aucun soumis à vote.

Un point a été fait sur la disparition programmée de 2 missions de la DDFIP 66 :

Le transfert du recouvrement des Recettes non fiscales de l'Etat sera effectif courant 2018 représentant une perte de 3 équivalent temps plein (ETP) 2B et 1 C.

La disparition d'une partie du service RH avec création d'un pôle régional sera pleinement effective au 1er janvier 2019 et là aussi 2 emplois B seront supprimés

Il est clair qu'une réorganisation des services de la DDFIP suivra : fusion des services comptabilité / :recouvrement produits divers avec les dépôts de fonds ? Pas de réponse pour le moment mais comme pour beaucoup de sujets la décision sera prise après validation du nouveau DDFIP.

Ces sujets comme toutes les autres restructurations feront l'objet de présentation et vote en CT mais également en CHS avec présentation de fiche d'impact pour les services et sur les conditions de travail des personnels. Nos élus resteront bien entendu attentifs aux prochaines décisions qui pourront impacter vos conditions de travail.

PONTS NATURELS En questions diverses FO a souhaité revenir sur l'octroi des ponts naturels décidés précédemment à savoir les 2 novembre 24 décembre et 31 décembre. En effet suite à l'intervention de quelques collègues futurs retraités nous avons appris qu'une circulaire RH refusait l'octroi de l'autorisation d'absence exceptionnelle dès l'instant que le collègue partait en retraite avant le 1er pont naturel soit pour cette année avant le 1er novembre. Notre délégation a demandé à la Direction de reconsidérer sa position initiale en accordant exceptionnellement un 4e pont naturel le 11 mai.

A l'écoute de notre demande et rejoints par les autres OS, Mme Nanté a autorisé la fermeture des services pour ces 4 dates et pour la première fois n'obligera pas les agents à poser des jours de congés. Les services seront fermés au public mais les agents auront le choix de venir travailler ou pas. Nous avons accepté tout en rappelant que cette solution qui n'était pas la notre initialement ne devait pas obliger certains services à être présents (si les agents ne le souhaitent pas) en particulier en Direction.

Vos représentant en CT
Ariel SALA
Frédéric FERRER
Bernard MARTI